

Procès-verbal séance Janvier 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

M. PEREIRA (procuration à Mme DORISON)
M. THOR (procuration à Mme RENIER)
Mme JUBLOT (procuration à Mme MARTIN)
Mme DAUGU (procuration à M. DECROIX)

-

Le Conseil municipal désigne **Madame LEDIEU** en qualité de secrétaire de séance.

-

Monsieur le Maire communique au conseil municipal la liste des **marchés conclus au cours du mois de décembre 2014 dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

OBJET	ATTRIBUTAIRE	
	NOM	Montant TTC
MARCHES A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES ET SERVICES SUR 4 ANS		
Produits phytosanitaires	Agralys 41 Blois	Maxi : 48 000,00 € / an
Signalisation verticale	Lacroix signalisation 44 St Herbelain	Maxi : 36 000,00 € / an
fauchage des chemins	Raffestin 18 Sancerre	Maxi : 36 000,00 € / an
extincteurs	ABC protection incendie 41 Mer	Maxi : 10 800,00 € / an
élagage des arbres	Martineau 18 Berry Bouy	Maxi : 25 200,00 € / an
contrôles réglementaires	Apave 18 Bourges	Maxi : 24 000,00 € / an
nettoyage des vitres	CVS propreté 45 Orléans	Maxi : 9 600,00 € / an
curage des réseaux	Meyer 45 Poilly lez Gien	Maxi : 24 000,00 € / an
traitement des taupes et dératisation	Berry dératisation 18 Belleville sur Loire	Maxi : 9 600,00 € / an
MARCHES DE FOURNITURES		
achat d'une faucheuse débroussailleuse	Parageau 18 les Aix d'Angillon	25 800,00 €
MARCHES A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX SUR 4 ANS		
Signalisation horizontale	Aximum 37 Parcay Meslay	maxi : 14 400,00 € / an
MARCHES A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX SUR 2 ANS		
petite voirie et fourniture de matériaux	Cassier 18 Argent sur Sauldre	maxi : 108 000,00 € / an

MARCHES DE TRAVAUX		
Avenant n° 1 : ZA du Guidon - voie de liaison réseaux RD940 aménagement VRD	Eurovia 18 le Subdray	17 321,34 €
Avenant n° 1 : aménagement d'un relais de services publics et création d'un logement d'urgence au 1er étage / lot 9 électricité commune	Elec Centre Service 41 Salbris	1 762,80 €
MARCHES DE SERVICES / PRESTATIONS INTELLECTUELLES		
Maîtrise d'œuvre : VRD moulin des filles	De Taillandier 03 Yzeure	16 887,31 €
Assurances : avenant lot 1 dommages aux biens	SMACL 79 Niort	2 826,34 €

-

Monsieur le Maire apporte ensuite les **réponses aux questions posées lors de la séance précédente** :

1 - il est indiqué à Monsieur DECROIX que la bibliothèque compte 673 adhérents dont 504 Albinien et 169 extérieurs

2 - suite à la question de Madame CHARON-COLIN, il est précisé que la piscine a enregistré 37 065 entrées au cours de l'année 2014 dont 18 273 Albinien et 18 792 extérieurs.

Monsieur le Maire indique que le différentiel existant entre le tarif d'entrée du public Albinien et celui du public extérieur est justifié dans la mesure où Aubigny supporte les frais de l'emprunt et du fonctionnement. La fréquentation, composée pour 51 % de personnes extérieures, démontre que cet équipement s'inscrit dans le cadre d'une utilisation intercommunale. Des discussions sont engagées pour que la Communauté de Communes prenne en charge des frais de piscine « intercommunale », tout au moins les frais de fonctionnement.

3 - effectifs de l'Ecole de Musique au 5 janvier 2015 : 40 enfants Albinien, 16 enfants extérieurs, 40 adultes albinien et 17 extérieurs, ce qui donne 113 adhérents dont 56 enfants et 57 adultes. Ce domaine pourrait donner lieu à une mutualisation dans les temps à venir.

En effet, Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est en cours sur la mise en place d'un schéma de mutualisation, dont le principe et l'étude doivent être votés lors d'une prochaine réunion de la Communauté de Communes.

-

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 29 Janvier 2015** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés sans observations.

-

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOUVARD qui rend compte des travaux de la **5° Commission réunie le 21 Janvier 2015**, qui ont porté sur les points suivants :

- bilan culturel 2014 avec la mise en place d'actions pour renforcer l'attractivité des équipements communaux
- Baptême de la bibliothèque municipale : la dénomination sera choisie par le conseil municipal sur propositions de la commission
- Séance art & essai : Monsieur le Maire ajoute que ce type d'animation est d'autant plus intéressant lorsqu'il fait l'objet d'une présentation du film (époque, cinéaste...) avant la projection, et d'un prolongement avec un système questions-réponses à l'issue du film.

Madame BOUVARD confirme que la réflexion de la commission s'oriente dans ce sens pour qu'un intervenant soit présent lors de ces séances.

- Saison culturelle 2015 : l'édition de la saison culturelle commune entre Aubigny, Assonore (Clémont) et CCLA (Argent/Sauldre) a permis de distribuer le programme sur une grande partie de la Communauté de Communes .

- Fête de la Musique : la commune assurera un rôle de coordination comme les années précédentes

- Transports pour les spectacles de Bourges ou Vierzon : à étudier

- Exposition de Rosa Serra : exposition de 7 à 8 pièces de mai à septembre en extérieur.

Madame MALLET présente ensuite le **Bilan culturel 2014** :

- Expositions au Château des Stuarts : 2 265 visiteurs en 2014 contre 1 903 en 2013

- Galerie François 1^{er} : Monsieur DEROTTELEUR indique que 8 317 visiteurs ont fréquenté les expositions artistiques auxquels s'ajoutent 710 visiteurs pour la semaine du goût, soit 9 027 entrées au total, ce qui représente une progression de 12,5 % par rapport à 2013.

Il est également souligné la hausse des ventes tant pour les produits touristiques de la commune que pour les œuvres des artistes (moyenne dépensée 391 €/œuvre). La galerie a bénéficié d'une fréquentation plus importante tout en étant ouverte sur une période plus courte.

La cave aux arômes mise en place lors de la semaine du goût a enregistré plus de 700 visiteurs dont 150 scolaires. Une réflexion est en cours pour une nouvelle programmation lors de la semaine du goût.

Rosa Serra fera partie des exposants pendant toute la saison 2015.

Monsieur DEROTTELEUR indique qu'à la suite de nombreuses sollicitations, la galerie ouvrira ses portes les 21 et 22 mars aux artistes amateurs. Un concours sera organisé et la pièce qui remportera ce concours sera exposée dans la galerie pendant toute la saison 2015.

- Maison Victorine : Monsieur ROUARD indique que 4 060 visiteurs ont été enregistrés pour l'exposition consacrée à la Guerre 14-18 et au tourisme entre les deux guerres. Pour la première fois, cette exposition était couplée avec le Musée Pierre Rateau.

Pour l'année 2015, les thèmes seront le mariage avant 1950 et la victoire de 1945, plus particulièrement la libération d'Aubigny, toujours avec le jumelage du musée Pierre Rateau.

Monsieur ROUARD lance un appel aux documents sur cette époque, sur la libération d'Aubigny et sur la libération des Albiens des camps de déportation.

- Bibliothèque municipale : Madame MALLET précise que les 673 lecteurs inscrits ont emprunté plus de 17 000 documents. La baisse s'explique notamment par le fait de la mise en place de la carte payante, l'attrait de plus en plus limité du livre ainsi que l'évolution de la place des bibliothèques dans l'imaginaire collectif.

Les emprunts de magazines et de jeux vidéo ou vidéos sont en hausse alors que l'emprunt de livres subit une baisse.

Madame MALLET souligne l'encourageante hausse d'inscription de lecteurs enfants. Elle ajoute que la marge de progression de la bibliothèque est encore importante (11.73 % de la population d'Aubigny contre 17 % au niveau national).

Un cercle littéraire a été créé et se réunit mensuellement.

- Cinéma municipal : Madame MALLET indique qu'après une baisse en 2011 et 2013, 2014 est arrivé à une quasi stabilisation des spectateurs. Les séances sont en moyenne en dessous du seuil de rentabilité.

Monsieur GRESSET indique qu'à Aubigny, les films arrivent en moyenne 11 jours après la sortie nationale.

A partir du moment où il est possible d'obtenir le film en sortie nationale, il est possible de l'avoir rapidement pour Aubigny. En revanche, lorsque le film n'est pas obtenu lors de la sortie nationale et qu'il est dupliqué en 250 copies au niveau du territoire Français, Aubigny ne peut en disposer que lorsque qu'une grande salle cesse de le programmer. En revanche, il est possible d'obtenir n'importe quel film à l'issue de la 5^{ème} semaine suivant sa sortie nationale mais cela présente beaucoup moins d'intérêt. En effet, les spectateurs se sont déplacés en ville pour le voir dans cet intervalle.

Monsieur GRESSET indique que les programmations « Art et Essai » peuvent être un potentiel à exploiter pour notre cinéma.

Monsieur AUTISSIER souligne l'atteinte à la ruralité dans la mesure où les communes devraient être toutes traitées de la même manière. Il s'interroge sur le fait que le retard de passage dans notre cinéma des films par rapport à leur sortie nationale se creuse. Il est demandé de réfléchir sur cette question.

Madame MALLET souligne que les sorties nationales se font le mercredi, ce qui n'est pas favorable à Aubigny.

Monsieur GRESSET indique qu'en termes d'animation, il sera désormais tenté d'obtenir des films en avant-première. Une première programmation de ce type aura lieu le 10 février prochain avec le film « Bis ».

Madame GRESSIN demande que plus de films soient programmés durant les semaines des vacances scolaires

- La Forge : Madame MALLET indique qu'en 2014, 7 associations ont fait une programmation off à La Forge et la commune a organisé 7 spectacles municipaux. Pour 2015, il est prévu 11 spectacles municipaux et 11 occupations associatives.

Elle ajoute que la fréquentation de cette salle est en progression et les demandes d'occupation de plus en plus nombreuses.

Monsieur AUTISSIER remercie les membres de la commission pour leur implication et constate qu'un dynamisme renaît dans le domaine culturel avec des courbes qui décollent. Il ajoute qu'il est important de poursuivre les expositions de qualité à la Maison François 1^{er} afin d'acquérir un renom. Pour La Forge, il convient également de s'inscrire dans la durée.

Madame MALLET remercie Monsieur BEGHIN pour le travail accompli.

Monsieur AUTISSIER propose ensuite d'aborder les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour :

> Recrutement pour remplacement momentané de titulaires – Besoins occasionnels et saisonniers

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à pourvoir sur l'exercice 2015, si besoin est, les emplois pour remplacement momentané, besoins occasionnels ou saisonniers (piscine, jeunesse, musées, expositions, centre de loisirs...)
- à signer les contrats ou arrêtés correspondants.

Madame RENIER rappelle que la commune emploie chaque année des jeunes au sein des services techniques sur des périodes assez courtes afin de permettre à un maximum d'entre eux d'obtenir un travail d'été.

Monsieur ROUARD souligne l'importance et la qualité de ces jeunes, notamment dans les expositions. Des lettres de remerciements ont même été rédigées.

> Communauté de Communes Sauldre et Sologne : modification des statuts

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne pour y introduire au titre des compétences obligatoires et plus particulièrement de l'aménagement de l'espace communautaire :

« *Création et entretien d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables* » prévue à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur une question de Monsieur MELLOTT, Monsieur TURPIN précise que les communes d'Argent/Sauldre, Brinon et peut-être Ennordres seront équipées également de bornes de ce type. Une dizaine de bornes seront installées sur le territoire de la C.D.C.

Il est ajouté, pour répondre à Monsieur DECROIX, qu'Aubigny disposera d'une borne munie de plusieurs prises.

> Travaux d'aménagement du carrefour giratoire Sud sur la RD 940 – Convention de maîtrise d'ouvrage

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la passation d'une convention entre la Commune et le Département afin de répartir l'entretien des infrastructures : l'entretien de la voie de la RD 940 et du barreau incombera au Département et l'entretien de la voie sur le guidon et de la 5^e branche restera à la charge de la commune.

> Convention de réalisation et d'entretien des aménagements urbains créés et existants sur le domaine public départemental de la RD 13

Monsieur MELLOTT demande des éclaircissements sur le tableau présenté en annexe 1 du projet de convention.

Monsieur TURPIN précise que la Commune aura l'entretien des trois écluses et des panneaux de signalisation correspondant.

Sur une seconde question de Monsieur MELLOTT portant sur la signification des sections courantes et non courantes, Monsieur AUTISSIER indique que les sections non courantes sont les parties spécifiques (passages surélevés, enrobés de couleur ...).

Il ajoute que la piste cyclable est toujours prévue et que sa réalisation s'effectuera dès que la météo permettra de réaliser la peinture. Pour ce qui concerne l'avenue de la Gare, les arbres seront plantés vers le mois de février et la peinture délimitant la piste cyclable sera réalisée courant mars-avril.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la passation d'une convention de réalisation et d'entretien des aménagements urbains créés et existants sur le domaine public départemental de la RD 13.

> Vente d'un terrain communal à Monsieur GARRIGUES

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la signature d'un compromis de vente au profit de Monsieur GARRIGUES Laurent, domicilié à Oizon (Cher), pour une superficie de 2 314 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section BD n° 690 située dans la zone d'activités du Guidon, moyennant le prix de 61 000 € Hors Taxes. Les frais de géomètre sont à la charge de la commune et les frais de notaire et de publicité à la charge de l'acquéreur.

> Vente d'un terrain communal à la SCI Quinze – Seize

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la signature d'un compromis de vente au profit de la SCI Quinze Seize, dont le siège social se situe 2658 Route d'Orléans à Saint-Doulchard (Cher), pour une superficie de 1 000 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section BD n° 529 située zone d'activités du Guidon, moyennant le prix de 30 000 € Hors Taxes.

- d'approuver les conditions suspensives suivantes à intégrer au compromis de vente :

- ✓ obtention d'un permis de construire pour l'édification de bureaux
- ✓ obtention du financement correspondant à l'opération

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'acte authentique à intervenir, les frais de géomètre étant à la charge de la commune et les frais de notaire et de publicité à la charge de l'acquéreur.

Monsieur MELLOTT s'interroge sur la raison pour laquelle des conditions suspensives sont prévues pour une vente et non pour l'autre. Monsieur TURPIN répond que les conditions étaient remplies pour Monsieur GARRIGUES.

Monsieur AUTISSIER précise également que le différentiel de prix entre les deux ventes résulte d'évaluations qui sont proportionnelles à l'intérêt même du terrain et qu'un bassin de rétention peut être imposé pour l'un des deux terrains, ce qui est pénalisant.

> Vente d'un terrain communal rue Jean Mermoz à M. et Mme FRICOUT

Monsieur TURPIN précise que le prix proposé tient compte des contraintes existant sur cette parcelle : situation défavorable et fondations présentes dans le sous-sol qui entraîneront l'obligation de réaliser des fondations spéciales engendrant un surcoût d'environ 10 000 €.

Monsieur DECROIX s'interroge sur les contraintes qui découleront des fondations. Monsieur TURPIN confirme que les acquéreurs seront dans l'obligation d'effectuer des travaux spécifiques pour construire sur les fondations existantes. Il ajoute que la partie restante du terrain ne sera pas facilement négociable en raison de la présence d'une ligne à haute tension qui surplombe le terrain.

Monsieur MELLOTT s'interroge sur la destination du terrain : occupation privée ou pour l'exploitation de leur société.

Monsieur AUTISSIER répond que la commune ne détient pas les renseignements actuellement.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la vente d'un terrain de 1 000 m² à prélever sur la parcelle AR n° 222 au profit de Monsieur et Madame FRICOUT Sébastien, domiciliés au lieu-dit « Les Landes » 18700 Sainte-Montaine, moyennant le prix de 10 000 €. Les frais de géomètre sont à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

> Fascicule saison culturelle à la Forge – participation financière des annonceurs extérieurs

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter le versement par l'association ASSONORE de Clémont et le CENTRE CULTUREL DE LOISIRS d'Argent-sur-Sauldre, d'une somme de 200 € chacun au titre de leur participation aux frais d'édition du Guide de la saison culturelle 2015 de La Forge.

Madame MALLET ajoute qu'en 2014, le coût supporté par la commune s'est élevé à 1 582,17 € pour 5 000 exemplaires. La plaquette 2015 a été éditée à 10 000 exemplaires moyennant un prix de 1 721,20 €, ce qui représente une dépense de 1 321,20 € pour la commune d'Aubigny, somme inférieure à celle de l'année dernière pour un nombre supérieur de fascicules.

> Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur le budget 2015

Monsieur AUTISSIER indique qu'afin d'éviter les ruptures dans les investissements, il est nécessaire d'autoriser avant le vote du budget, l'engagement de crédits pour financer notamment les frais de révision du Plan Local d'Urbanisme, les travaux du SDE, l'étude de la gendarmerie, l'étude du logement à la maison des associations, une calculatrice, un sèche-cheveux pour la piscine ou encore l'acquisition de drapeaux.

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'ouvrir au 1^{er} Janvier 2015, les crédits d'investissement repris au tableau ci-dessous correspondant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BUDGET VILLE	Prévu sur BP	Prévu sur DM	Total Voté 2014	Crédit ouverts sur 2015
20 - Immobilisations incorporelles	31 750	11 000	42 750	10 688
204 - Subventions d'équipement versées	20 500	-	20 500	5 125
21 - Immobilisations corporelles	1 437 183	38 631	1 475 813	368 953
Total des dépenses d'équipement	1 489 433	49 631	1 539 063	384 766

BUDGET ASSAINISSEMENT	Prévu sur BP	Prévu sur DM	Total Voté 2014	Crédit ouverts sur 2015
21 - Immobilisations corporelles	662 466	-	662 466	165 616
Total des dépenses d'équipement	662 466	-	662 466	165 616

BUDGET EAU	Prévu sur BP	Prévu sur DM	Total Voté 2014	Crédit ouverts sur 2015
21 - Immobilisations corporelles	151 804	25 000	176 804	44 201
Total des dépenses d'équipement	151 804	25 000	176 804	44 201

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des sommes ci-dessus avant le vote du budget.
- d'inscrire rétroactivement au Budget Primitif 2015 les crédits ci-dessus.

> Organisation du séjour ski – Demande de participation financière de la CAF

Sur le rapport présenté par Monsieur CHAUSSERON, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le compte de résultat de l'action menée en 2014 au titre du séjour ski organisé par la Commune au profit des adhérents à la Maison des Jeunes :

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS	9 539,90	PRODUITS DES SERVICES RENDUS	5 014,03
Achats pour activités		Participation des usagers	3 974,00
Alimentation/repas	246,50		
Fournitures de bureau		FATL	490,00
séjour (forfait avec pension, matériel, esf et forfaits)	9 293,40	CEJ	45,21
		Poste coordonnateur	504,82
SERVICES EXTERIEURS			
Loyer et charges locatives		Produits des manifestations diverses	
Location de matériel		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	12 430,47
Entretien réparation		Emplois aidés (Cnasea, Fonjep,...)	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 509,50	Commune	10 430,47
Honoraires		CAF (subvention sollicitée)	2 000,00
Transports liés aux activités	2 509,50	.	
CHARGES DE PERSONNEL	5 395,10	PRODUITS FINANCIERS	
Salaires	3 723,01	.	
Charges sociales	1 672,09	.	
TOTAL	17 444,50	TOTAL	17 444,50

- d'approuver le budget prévisionnel du séjour ski pour l'exercice 2015 :

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS	12 400,00	Produits des services rendus	7 245,00
Alimentation/repas	250,00	Participation des usagers	6 700,00
Achats pour activités	12 150,00	C.E.J	45,00
		Poste coordonnateur	500,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 600,00	Subventions d'exploitation	13 255,00
Transports liés aux activités	2 600,00	CAF (subv « Appel à projets jeunes »)	2 000,00
CHARGES DE PERSONNEL	5 500,00	Commune	11 255,00
Salaires	3 800,00		
Charges sociales	1 700,00		

TOTAL	20 500,00	TOTAL	20 500,00
--------------	------------------	--------------	------------------

- de solliciter auprès de la CAF du Cher la subvention correspondante.

Monsieur AUTISSIER souligne l'effort réalisé encore cette année concernant le séjour ski puisqu'il en coûte plus de 10 000 € à la Commune, cela fait partie de l'aide à nos jeunes sur le secteur.

Sur une question de Madame RENIER, il est précisé que le nombre de participants était inférieur l'année dernière à celui prévu cette année.

> Forfait jeune 2015

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer pour l'année 2015, les montants ci-dessous pour l'attribution du forfait jeune aux associations albiennes:

ASSOCIATIONS	Montant Forfait jeune	
	Pour mémoire 2014	Proposition 2015
<i>CULTURE – LOISIRS</i>		
Art en Haut Berry	100	100
Ecole de Musique	180	180
English for Kids	100	100
Pipe Band	150	150
Stuart Music	100	100
Tradi-Danse	100	100
<i>SPORTS avec licence</i>		
ACA Athlétisme	150	150
ACA Rugby	150	150
Aéro Club Aubigny	150	150
Aubigny Equitation	100 > licencié 150 > concours	/
ESA Badminton	150	150
ESA Basket	150	150
ESA Foot	150	150
Hand Ball Cher Nord	150	150
Judo Club	150	150
Natation	150	150
Pétanque	100	100
Tennis	150	150
Tennis de Table	150	150
<i>SPORTS-LOISIRS sans licence – avec cotisation</i>		
Twirling d'Aubigny/Nère	100	100
Aubigny Danse	100	100
Aubi'Gym	100	100
GAS Danse	100	100
GAS Modélisme	100	100

Monsieur ROUARD précise que cette délibération permet de verser rapidement une aide aux associations avant le vote du budget 2015.

Monsieur le Maire rappelle que plus de 200 000 € sont versés aux associations chaque année sous forme de subventions. L'enveloppe globale n'augmente pas mais représente une part importante au prorata du budget de la Commune.

Monsieur ROUARD ajoute que 53 400 € sont réservés cette année au Forfait Jeune.

Monsieur AUTISSIER confirme que la commune a fait le choix de subventionner en priorité les jeunes qui participent aux associations.

Monsieur MELLOTT demande les critères d'attribution des forfaits et s'interroge pour ce qui concerne l'équitation, d'une part sur le fait qu'il n'y ait pas de subvention attribuée pour 2015 et d'autre part sur les raisons pour lesquelles il existe une différenciation entre le montant attribué pour les jeunes licenciés et celui attribué pour les jeunes participant à des concours.

Monsieur ROUARD indique que la commune n'a pas reçu d'information de l'équitation. Les données 2014 sont indiquées pour mémoire et le montant réservé aux participants aux concours est plus élevé sur celui des simples licenciés, en raison des frais supplémentaires engendrés par ce type de compétition. En effet, le principe de base est que si des frais complémentaires sont engagés en raison des compétitions, le forfait jeune est plus élevé. Puis une subvention exceptionnelle peut abonder l'aide en fonction du niveau atteint par l'association.

Monsieur AUTISSIER ajoute que la commune ne verse plus de subvention à l'association d'équitation également du fait que l'équipement fait l'objet d'une délégation de service public.

Pour ce qui concerne les critères de répartition, Monsieur ROUARD rappelle que l'attribution s'opère en fonction du type d'association et des charges exceptionnelles supportées par l'association. Il est précisé que le forfait jeune est attribué dans la limite de deux par enfant. Dans le cas où un enfant adhère à plus de deux associations, la famille choisit les deux associations auxquelles seront versés les forfaits jeunes.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Monsieur AUTISSIER annonce l'ouverture du **centre de loisirs** du 23 au 27 Février 2015 ainsi que l'organisation du **séjour ski** à Gourette (Pyrénées Atlantiques) du 1^{er} au 7 Mars 2015 (22 jeunes inscrits à ce jour).

2/ Calendrier des manifestations :

- le C.C.A.S organise son loto le samedi 7 février 2015 après-midi à la salle des fêtes.

3/ Calendrier des réunions :

- Mercredi 4 Février 2015 à 16 h 00 : 6^o Commission – Sécurité et prévention

Monsieur AUTISSIER informe ses collègues qu'à l'occasion d'une réunion de gendarmerie s'étant tenue dernièrement à Aubigny, il a été indiqué une baisse notable des cambriolages sur le territoire. Les problématiques non élucidées diminuent d'année en année, la présence des caméras permet de favoriser l'identification des responsables des exactions constatées sur le territoire.

Monsieur ROUARD précise la très bonne collaboration existante entre la gendarmerie et la police municipale.

- Jeudi 12 Février 2015 à 20 H 00 Salle des Commissions : 8^o Commission - Finances

- Jeudi 19 Février 2015 à 20 H 30 - Salle Louise de Keroualle : Conseil municipal

- Vendredi 20 Février 2015 à 19 h 00 : Assemblée générale de l'Association des Familles

4/ Madame GRESSIN a rendu visite aux 47 enfants partis en **classe de neige** à Gap pour la période du 18 au 31 janvier. Le centre d'hébergement est très satisfaisant et les jeunes remercient la commune qui leur permet de bénéficier de ce séjour.

5/ Madame GRESSIN annonce que le **Comice se déroulera le 4 Juillet 2015** sur une seule journée. Les agriculteurs travaillent sur le sujet. Il y aura un concours de labours route de Concessault, une présentation d'animaux, de matériels, un marché de producteurs et des animations dans les Grands Jardins ainsi qu'un banquet organisé le midi.

Elle ajoute qu'une réflexion est engagée pour ouvrir les fermes avant le Comice afin d'y accueillir les enfants des écoles.

6/ Monsieur MELLOTT signale que l'**atelier de poterie** rencontre un problème de chauffage. Il est demandé l'intervention des services techniques.

7/ Madame MARTIN salue l'initiative du collègue qui, par l'intermédiaire de Mesdames Arlicot, professeur d'allemand, et Boyault-Courtois, professeur de technologie, a organisé une **visite de Wilo Intec** pour une classe de 3^{ème} bilingue anglais-allemand. Le but était de faire découvrir le milieu industriel et promouvoir l'apprentissage des langues étrangères. De petits groupes ont été formés pour rencontrer des personnels de Wilo occupant des fonctions qui requièrent l'usage des langues, la visite a été réalisée en français avec insertion de termes allemands et un petit-déjeuner allemand a été offert.

8/ Madame GRESSIN annonce qu'il est proposé à 24 adhérents de la Maison des Jeunes, une **visite de l'Assemblée nationale** le 23 Février prochain.

Madame RENIER précise que les enfants doivent détenir une pièce d'identité.

Monsieur DEROTTELEUR indique qu'au niveau scolaire, les transports d'élèves sur Paris sont interdits.

Monsieur AUTISSIER demande que les termes de la loi soient respectés dans ce projet.

9/ Monsieur PARKITNY annonce la **soirée de clôture de la patinoire** pour la 10^{ème} saison le 31 janvier prochain en présence du groupe de Free-style de Bourges qui fera une démonstration.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 H 50.